

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2016

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 2 février 2016 à 20 H, en Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 27 janvier 2016.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Théo FAHRNER (arrivé à 20h25), Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Clothilde LOOS, Michèle LOUVEL, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Saleem TALEB et Thierry WITWICKI.

Secrétaire de séance : Saleem TALEB

Absentes excusées :

Delphine WAEGEL a donné pouvoir à Huguette BARONDEAU

Aude ROMILLY a donné pouvoir à Saleem TALEB

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Approbation et signature du PV du 28 décembre 2015
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Echange de terrain avec un administré
4. CCRM
 - a. Piste cyclable
 - b. Bilan des activités RAI 2015
 - c. Dossier Hanfgraben
5. Investissement
 - a. Matériel informatique et téléphonie mairie
 - b. Travaux au stall : désamiantage et couverture
 - c. Travaux vestiaires FCW
6. Décisions du Maire
7. Communications/Informations

1. Approbation et signature du PV du 28 décembre 2015

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 28 décembre 2015. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulés à l'issue de la transmission du Procès-Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, Saleem TALEB est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Rapporteur : Clothilde LOOS, Adjointe

Clothilde LOOS explique que SOCOTEC a fait le recensement des bâtiments communaux recevant du public et a relevé tout ce qui n'était pas conforme d'un point de vue accessibilité à tous types de handicap (cognitifs, auditifs, visuels et moteurs). Il y aura surtout des travaux à réaliser par rapport aux mains courantes, des ressauts à diminuer, pose de bandes podotactiles, peinture de contraste pour les escaliers,...

L'objectif est de retenir une programmation des travaux à réaliser pour chaque bâtiment et de déposer ce calendrier à la préfecture afin qu'elle valide notre planning et prenne connaissance de l'estimation des travaux. La période de travaux sera étalée sur six ans.

Il est également possible de demander des dérogations par rapport à certains points. Ces dérogations seront validées ou rejetées après analyses, par la préfecture. Pour le presbytère, la demande de dérogation portera sur tout le bâtiment pour préserver son aspect architectural. Si nécessaire, M. le curé peut se déplacer chez les personnes à mobilité réduite, pour les visites et les RDV. Cette pratique a déjà lieu actuellement. La commune peut également mettre à disposition une salle communale accessible aux personnes à mobilité réduite.

Clothilde LOOS présente la liste des travaux à réaliser par bâtiment, les visuels correspondants et le calendrier de mise en accessibilité des ERP.

L'ensemble des travaux concernant l'Ad'AP s'élève à 12 350 €HT.

Arrivée de Théo FAHRNER à 20h25.

Le Maire explique que les travaux ont été chiffrés par SOCOTEC et qu'il s'agit d'une estimation. Seul l'appel d'offres qui fera suite à la validation du programme de travaux, permettra d'avoir le chiffrage exact.

4. Echange de terrain avec un administré

Rapporteur : Christophe KNOBLOCH, Maire

Comme déjà délibéré en séance du 5 octobre 2015 par le Conseil Municipal, le Maire rappelle le projet d'échange de bandes de terrains avec Richard Helfter.

L'échange suivant a été convenu :

- Monsieur Richard HELFTER cède à la commune de WITTISHEIM, les parcelles suivantes :
 - * section 6, parcelle 456/39 - rue de Sundhouse avec 0.40 are
 - * Section 20 parcelle 210/45 – rue de Lauraët avec 0.12 areEstimées ensemble à 5 200€
- La commune de Wittisheim, quant à elle, cède à Monsieur HELFTER la parcelle suivante
 - * Section 20 n° 211/0.45 - rue de Lauraët avec 1.65 aresEstimée à 16 500€

Il en résulte donc une soulte de 11 300€ (onze mille trois cents euros) à charge de Monsieur Richard HELFTER et qui devra être payée comptant à la signature de l'acte.

Les valeurs convenues (soit 10 000€ l'are) correspondent au prix du terrain du lotissement avec déduction des frais de viabilisation et des divers raccordements.

Pour cette transaction, il convient que les membres présents donnent leur accord.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal:

- donnent leur accord pour l'échange sus visé,
 - autorisent le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- l'acte sera dressé par Me FRERING à MUTTERSCHOLTZ (67600)
- les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la Commune de WITTISHEIM.

Adopté à l'unanimité.

5. CCRM Rapporteur : Christophe KNOBLOCH, Maire

a. Piste cyclable

Comme déjà évoqué à différente reprise, une piste cyclable entre Muttersholtz et Sundhouse sera réalisé et passera dans Wittisheim. La prise en charge financière sera portée par la Communauté de Communes de Sélestat et de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Des subventions Européennes seront sollicitées et une aide du Conseil Départemental est actée. Les travaux devraient démarrer au courant de cet automne. L'objectif de cette piste est multiple, elle devra permettre la jonction entre la piste du Piémont des Vosges et celle du canal du Rhône au Rhin et de permettre aux jeunes de rejoindre le collège de Sundhouse.

Le Maire présente l'esquisse de cette piste qui sera implantée au Sud de la route départementale 21 à environ 4 mètres du bord de la chaussée, elle aura une largeur de 3.50 mètres et une bande d'espace vert de 50 centimètres sera préservée devant les parcelles agricoles.

Pour chaque intersection entre les chemins ruraux et la piste et avant d'accéder sur la RD 21, les amorces seront mises en enrobés. Une signalisation verticale et horizontale sera également mise en place. Une sortie de la piste est prévue pour accéder à la stèle commémorative Henri Bassompierre. La Commune fera un aménagement définitif autour de la stèle dès que la piste sera réalisée.

En partenariat avec la Maison de la Nature, des panneaux explicatifs similaires à ceux du sentier botanique pourront être mis en place afin d'agrémenter ce linéaire. Des thèmes comme la trame verte, le plan d'eau, la culture du maïs, la voie romaine, pourront être abordés.

Le tourniquet en place au parking du plan d'eau sera retiré. Les piétons devront utiliser le passage piéton au droit du futur giratoire à l'entrée de l'agglomération. Les piquets en bois mis en place en été le long de la route (coté plan d'eau) seront remplacés par une glissière avec un habillage en bois, pour protéger les piétons accédant au plan d'eau.

Le Maire présente ensuite la jonction entre la piste et le futur giratoire. Après étude du Conseil Départemental, il est envisagé d'injecter les cyclistes dans le giratoire avec les automobilistes. Vers Wittisheim, des bandes cyclables seront matérialisées au sol à partir du futur giratoire et jusqu'à la jonction avec les bandes cyclables existantes au niveau du terrain de foot. Ces bandes seront préservées jusqu'à l'intersection avec la rue du Moulin.

A partir de cet endroit il n'est pas possible de faire coexister une piste avec les stationnements existants et la circulation, du moins dans la configuration actuelle de la rue de Muttersholtz. Il est donc proposé de ne rien faire jusqu'au giratoire de la Place de la Mairie. Les cyclistes et les automobilistes devront donc cohabiter (comme actuellement). Lors d'un futur projet de voirie, il sera toujours possible de mener une réflexion pour intégrer cette future piste.

Au droit du giratoire de la Place de la Mairie, les cycliste partagerons encore la route avec les automobilistes avant d'entrer dans le rue du Cimetière. La solution du partage de la rue, au droit de ce carrefour, est moins dangereuse que de créer une vraie bande de circulation pour les cyclistes. En effet, dans ce cas de figure les automobilistes sont attentifs aux cyclistes et inversement. De plus avec la création du giratoire, la circulation automobile est nettement ralentie.

Dans la rue du Cimetière, il est proposé de créer une zone 20, une zone de rencontre (piéton prioritaire sur le cycliste et le cycliste prioritaire sur l'automobiliste). Il est également proposé de la mettre en sens unique pour optimiser cette zone de rencontre. Pour rappel, le Maire indique que seules les places de stationnement avec un marquage au sol pourront être utilisées dans une zone de rencontre.

A partir de l'intersection avec la rue des Roses, il est proposé la création d'une zone 30 jusqu'à la fin de la rue de la Paix et également de revoir le sens de la circulation. Il existe aujourd'hui un mur de clôture qui empêche la circulation fluide pour les riverains du lotissement privé à l'extrémité de la rue des Roses. Il est donc proposé de le démolir et de déplacer le mat électrique.

La rue des Roses ne sera pas impactée par la mise en place d'un sens unique.

Le carrefour entre les rue de Sundhouse, rue des Seigneurs et rue la rue de la Paix est dangereux, il est donc proposé d'interdire l'accès à la rue de la Paix en venant de Sundhouse, de mettre en place une bordure avec une vue d'environ 4 centimètres pour bien marquer ce virage à la place de la file de pavés existante. Ce réaménagement permettra de faire ralentir la circulation.

A partir de cet endroit, la piste se dirigera vers le canal du Rhône au Rhin en passant dans la rue des Seigneurs puis en passant sur le chemin rural qui sera revêtu d'une couche d'enrobé.

Concernant la rue des Seigneurs, il est proposé de créer une zone 30 afin de permettre une bonne cohabitation entre les différents usagés. L'autre solution consiste à modifier le sens de circulation de la rue des Seigneurs en interdisant son accès à partir de la rue de Sundhouse pour supprimer les risques d'accident entre automobilistes et entre automobilistes et cyclistes. Pour accéder à la rue des Seigneurs, il serait donc nécessaire de passer par la rue des Dahlias, qui serait également en sens unique avec comme avantage de :

- créer des places de stationnements devant chez le fleuriste
- supprimer les difficultés de circulation lorsqu'il y a une forte affluence,
- permettre une circulation en toute sécurité dans cette rue, principalement dans le virage à 90° ou d'une part des véhicules sont régulièrement stationnés et d'autre part une clôture dans ce virage empêche une bonne visibilité.

Le Maire propose un tour de table pour recueillir les avis sur la mise à sens unique de la rue des Seigneurs et de la rue des Dahlias.

Justin FAHRNER est favorable au sens unique, mais propose de procéder à une phase test avant de prendre une décision finale.

Edith SCHWAB est favorable au sens unique, mais pose la question de l'accès des agriculteurs vers les champs. Le Maire répond qu'il y a certainement une autre possibilité d'accéder aux champs ou propose une signalisation spécifique pour une circulation des engins agricoles. Encore une fois, il est précisé qu'il ne s'agit pas de prendre une décision ce soir, sur ce sujet, mais plutôt d'envisager ensemble les différentes solutions.

Geneviève GROSSHENY remet en cause l'ensemble du projet, la proposition du carrefour au niveau de la Place de la Mairie, le choix du tracé (plutôt passer par les Jardins de Gaïa ou vers le château d'eau), les modifications des sens de circulation (rue du cimetière, rue de la Paix, rue des Seigneurs, rue des Dahlias), elle estime qu'avec les travaux au carrefour rue de Sundhouse les camions ne pourront plus se croiser ce qui rendra ce virage encore plus dangereux,...

Le Maire lui répond que pour le tracé, il faut privilégier la traversée du village parce que les cyclistes seront pour beaucoup des touristes et qu'il faut donc qu'ils puissent accéder aux différents commerces du village, il ne serait pas judicieux de contourner le village. Des explications sont données par rapport à l'intérêt des différentes modifications des sens de circulation. Concernant la largeur du virage de la rue de Sundhouse, à ce jour les camions se croisent et demain ils continueront à se croiser étant donné qu'il n'est pas envisager de réduire la largeur de la chaussée.

Jean-Marie BECK préconise la mise à sens unique car un cycliste pourrait prendre le virage de façon plus large et cela crée un risque si une voiture vient en sens inverse.

Théo FAHRNER rejoint l'avis d'Edith SCHWAB sur la trajectoire à emprunter par les agriculteurs. Par ailleurs, il préconise de laisser le double sens dans la rue des Dahlias.

Les autres conseillers sont favorables sur le principe de mettre la rue des Dahlias et la rue des Seigneurs en sens unique. Il y aura un changement d'habitude à opérer pour les riverains.

Le Maire précise également que les études vont se poursuivre et qu'une présentation « finale » sera faite lors d'un prochain conseil municipal. Dans l'intervalle le bureau d'études travaillera encore sur ce dossier et surtout par rapport aux différentes questions soulevées ce soir.

A ce moment seulement, une réunion publique sera programmée avec l'ensemble des riverains concernés (rue du Cimetière, rue de la Paix et rue des Seigneurs) afin de présenter ce projet et d'expliquer l'intérêt de ce projet. Une réunion similaire sera proposée aux membres de l'Association Foncière, qui seront peut-être impactés.

Enfin, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet tel que présenté pour le tracé avec une possibilité d'une variante pour la mise ne place d'une sens unique dans la rue des

Dahlías/Seigneurs. Une étude devra également être menée par rapport à l'accès des agriculteurs aux différentes parcelles.

Adopté à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

b. Bilan des activités RAI 2015

Le Maire indique les objectifs du RAI :

1. Développer une offre socioculturelle et sportive et de proximité sur l'ensemble du territoire ;
2. Favoriser l'autonomie et la responsabilisation et l'engagement des jeunes
3. Développer et renforcer l'accompagnement des jeunes vers une insertion sociale et professionnelle des jeunes
4. Faire vivre la vie associative/ actions partenariales
5. Favoriser la continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse

IL présente les chiffres des activités 2015 du RAI et indique le nombre d'enfants de Wittisheim qui ont participé à des activités programmées pendant les vacances (février, 5 jeunes ; vacances de printemps, 10 jeunes ; les vacances d'été, 9 jeunes pour les vacances d'automne, 10 jeunes).

A ce jour, 10 jeunes fréquentent régulièrement le local jeune, le jeudi soir au local multiassociatif.

Pour les activités, Il y a eu 3 activités à Wittisheim durant les vacances de février, 8 activités en été, 1 à l'automne et 1 au printemps. La tranche d'âge touchée est principalement 11 à 14 ans. Ceci s'explique surtout par la présence et les actions fortes du RAI au niveau du collège.

c. Dossier Hanfgraben

Des « riverains » du Hanfgraben ont fait parvenir une pétition à la mairie et à la CCRM relative à la pollution du ruisseau et à l'action des pouvoirs publics, en date du 21 décembre 2015. Le Maire en a fait la lecture. Un courrier de réponse co-signé par lui-même et le vice-président de la CCRM ayant la compétence, M. Jean-Louis SIEGRIST, a été adressé aux signataires de la pétition, les informant que le dossier est à l'étude et qu'ils seront invités dans les prochaines semaines à une réunion. Les pétitionnaires sont principalement les riverains de la rue Neubruch, rue du Stade et rue des Iris.

Le Maire explique que la problématique du ruisseau, il la connaît depuis longtemps comme quasiment tous les administrés du village.

Depuis sa prise de fonctions en mars 2014, il a pris connaissance du dossier très épais qui se trouve en mairie. Il l'a lu à maintes reprises et a observé une évolution de ce dossier en terme de compétences. En effet, il est passé au bout de quelques années d'une compétence Communale à une compétence Intercommunale.

Il indique les dates pour démontrer que le dossier avance. A chacune de ces dates, le dossier du « Hanfgraben » est évoqué et un retour écrit est fait :

- Le 4 mai 2015, première intervention du Maire sur ce sujet. Le Président de la CCRM n'avait pas connaissance de ce dossier et le découvre ce jour-là,
- Le 2 septembre 2015, discussion en bureau CCRM
- Le 4 novembre 2015, discussion en bureau CCRM
- Le 8 décembre 2015, dans le cadre de la loi GEMAPI, la compétence des cours d'eau a été transférée au SDEA.
- Le 6 janvier 2016, discussion en bureau CCRM
- Le 13 janvier 2016, une date de réunion a été fixée avec le SDEA et les élus de la CCRM pour évoquer l'avenir de ce cours d'eau.

Bien avant que la pétition ne parvienne en mairie, la reprographie du dossier a été faite en deux exemplaires, un pour la CCRM et un pour le SDEA. Ni la Commune, ni la CCRM ne sont donc restées inactives et à ce jour, les services de la CCRM travaillent sur le dossier.

A titre personnel, le Maire se dit étonné des termes employés dans la pétition. A ce jour, il estime qu'il est abordable et disponible, il n'a jamais refusé de demande de RDV et trouve dommage la tournure de ce dossier. Il revient ensuite sur le programme d'entretien des cours

d'eau évoqué par les pétitionnaires et précise que ces travaux avaient été initiés par la Communauté de Communes du Grand Ried, repris et finalisé par la CCRM.

La compétence de ce ruisseau est une compétence intercommunale depuis des années, d'abord CCGR et maintenant CCRM, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Grand Ried et de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs.

Il pose la question « Pourquoi pas de pétition plus tôt ? ». Maintenant que les pouvoirs publics se penchent sur le dossier, les riverains réagissent alors qu'aucune réaction n'a eu lieu avant.

Le Maire ajoute qu'il ne peut pas s'engager sur la finalité du dossier mais il s'engage à informer régulièrement le conseil municipal sur l'avancée de ce dossier.

Enfin, s'il n'a jamais communiqué sur ce sujet, c'est parce qu'il ne possède pas toutes les réponses et qu'à ce jour, il ne maîtrise pas complètement ce très vieux dossier, complexe et sensible.

Philippe FAHRNER fait remarquer qu'il a toujours été dit que ne pas toucher au Hanfgraben était la meilleure chose à faire.

Le Maire indique que plusieurs conclusions ont été soulevées dans le dossier mais il communiquera les informations dès que la situation sera éclaircie.

6. Investissement

a. Matériel informatique et téléphonie mairie

Rapporteur : Saleem TALEB, adjoint

Suite à la résiliation du contrat avec NETCOM et avec la BNP pour le contrat de location des téléphones, il convient de faire l'acquisition du nouveau matériel. Ce matériel sera acheté auprès d'ORANGE pour la somme de 2 534,91 € HT.

Par ailleurs, la société qui assurait jusqu'à présent la sauvegarde en ligne et la maintenance recentre son activité et a mis fin au contrat existant avec la Commune. Il convient donc de retenir un nouveau prestataire. Il est proposé de retenir pour ces prestations la société OCS pour la somme de 2 250 € HT par an.

En parallèle, le serveur rencontre un important problème de mémoire en raison des besoins conséquents de stockage de données liés principalement à la numérisation des actes (factures, actes et photos de concessions de cimetière...). Des travaux sont à entreprendre pour remédier à ce problème. Par ailleurs, un nouveau PC portable sera acheté. Ces travaux seront confiés à la société OCS, ainsi que l'achat et l'installation du portable pour la somme de 12 043,41 € HT.

Thierry WITWICKI fait remarquer qu'il a suivi le dossier et n'a pu que constater les faiblesses du contrat de maintenance en place et les lacunes de la sauvegarde en ligne.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ensemble des achats et travaux prévus ci-dessous. Adopté à l'unanimité.

b. Travaux au stall : désamiantage et couverture

Rapporteur : Christophe KNOBLOCH, Maire

Le Maire explique que les plaques de la toiture du stall sont fissurées pour certaines et d'autres sont cassées. L'eau de pluie ruisselle sur les poutres et risque à terme d'endommager la charpente. Ces plaques contiennent des fibres d'amiante et il n'est donc pas possible de les déposer par les agents techniques.

Il est proposé de faire ces travaux de dépose et d'élimination de ces plaques par l'entreprise retenue pour les travaux de désamiantage de la salle polyvalente.

Le Maire présente le devis reçu pour ces travaux. Il propose de les confier à l'entreprise BATICHOC pour la somme de 2 600 € HT et de procéder au remplacement de cette couverture par l'achat des nouvelles plaques, en fibre ciment, auprès de la société SIMLER de Schwobsheim pour la somme de 1 765,64 €. La société Justin Bléger a été consultée, mais écartée parce que trop chère (2 410,02 € HT).

Les agents techniques se chargeront de la pose. Il est prévu de prendre des plaques en fibres ciment (moins de résonance que la tôle). L'avis préalable entre les deux matériaux sera tout de même sollicité auprès des fournisseurs.

Adopté à l'unanimité.

c. Travaux vestiaires FCW

Rapporteur : Christophe KNOBLOCH, Maire

Le FCW fêtera son 80^{ème} anniversaire en juin 2016. Il convient pour cette occasion de procéder, une fois pour toute, à l'achèvement des travaux des vestiaires et du club house avec la création d'un WC handicapé pour ce dernier. La commission bâtiment s'est d'ailleurs déplacée sur place pour constater le très mauvais état général des locaux et constaté que les travaux initiés il y a quelques années ne sont toujours pas achevés et qu'il est grand temps de le faire !

Le Maire explique qu'un chiffrage a été sollicité auprès de l'Atelier d'Architecture du Ried. Il présente le chiffrage par postes de dépenses.

Les travaux sont estimés à :

- 18 930 TTC € pour les travaux de reprise et de finition des vestiaires (plâtrerie, faux plafonds, menuiserie, peintures, carrelage, sanitaires etc...),
- 26 130 € pour la création d'un WC handicapé et travaux de reprise et de finitions diverses (plâtrerie, menuiserie, peintures, carrelage, sanitaires etc...).

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Atelier d'Architecture du Ried pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet et la réalisation de ces travaux. La consultation des entreprises sera lancée dans les prochaines semaines.

Dans le cadre de ces travaux, les toilettes actuelles seront donc transformées en toilettes handicapés. La configuration actuelle se compose d'une cuvette et de deux urinoirs. Le Conseil Municipal s'accorde à dire qu'un WC pour cette salle sera insuffisant pour cet anniversaire mais également pour des occasions qui drainent beaucoup de personnes (fête de famille, tournoi de foot,...).

Aussi il est proposé de créer des toilettes supplémentaires à l'extérieur, ce qui permettra également d'accéder aux toilettes pendant les matchs, par exemple, tout en laissant le club-house fermé à clé. L'architecte pense que le cout de ces toilettes peut être estimé à environ 10 000 € HT.

Le Maire indique qu'une mise au point sera faite avec l'association suite aux travaux pour une gestion plus suivie des locaux et un meilleur entretien. La mise en place d'une convention sera signée par l'association et la Mairie.

Il est également rappelé que ces locaux (club-house et vestiaires) sont des biens communaux et qu'à ce titre-là, le club-house pourra être loué pour certaines manifestations et/ou prêté à d'autres associations.

Il est suggéré d'échelonner les travaux sur plusieurs années. Le Maire répond que pour avoir une économie d'échelle, il faut traiter les bâtiments dans leur ensemble et il est plus intéressant de les faire d'un seul tenant.

Justin FAHRNER propose de faire des travaux en régie comme la pose de toile de verre et la peinture. Le Maire indique que les travaux d'entretien dans le village sont assez nombreux et la période de fleurissement et d'ouverture du plan d'eau va arriver. Les travaux de toiture du stall seront réalisés par les agents techniques aussi. Le temps manquera pour des travaux en régie pour que les lieux soient prêts pour le mois de juin.

Nicolas SIMLER suggère qu'après ces travaux, il serait judicieux de faire un état des lieux par rapport aux aides communales pour le FCW, qui paie quoi à actuellement. Le Maire lui répond que ces travaux sont déjà en cours et que ce point pourra être fait d'ici peu.

Adopté à l'unanimité.

7. Décisions du Maire

Le Maire indique qu'il a fait procéder au relevé topographique de la Place de l'école par le cabinet Schaller-Roth-Simler pour un montant de 820 € HT. Cet élément est nécessaire dans le cadre de la réalisation définitive de ce parking. Ce plan sera transmis à plusieurs bureau d'études afin qu'ils nous transmettent une esquisse, une enveloppe financière ainsi que les

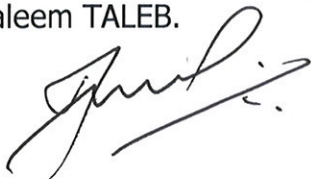
honoraires de maîtrise d'œuvre. Le choix du bureau d'études sera retenu lors d'une prochaine séance.

8. Communications/Informations

- DVD
Le Maire rappelle aux conseillers que les DVD de la cérémonie du 8 mai sont disponibles et peuvent être retirés en mairie.
- Remise du prix label TDCE
La remise du prix se fera le mardi 23.02 à 18 heures aux Jardins de Gaïa. Les conseillers sont invités.
- Recensement des travaux de voirie 2016
Le Maire rappelle aux conseillers de faire part des travaux de réfection à réaliser dans le programme d'entretien des voiries 2016. Un courrier récapitulatif sera ensuite envoyer à la CCRM.
- 80^{ème} anniversaire FCW
Le 80^{ème} anniversaire du FCW aura lieu les 18 et 19 juin 2016.
- Cabines téléphoniques
Comme déjà évoqué lors d'une séance précédente, ORANGE procède à l'enlèvement des cabines téléphoniques dans un délai de 2 mois à compter du 20 janvier 2016.
- Soirée retour BATIRUN
Régis LEGRAND organise une soirée retour sur son aventure BATIRUN le vendredi 19 février 2016 à 19h15. Les conseillers sont invités à cette soirée.
- Invitations
Le Maire invite les conseillers à répondre aux invitations reçues par mail que ce soit de la commune ou de la CCRM afin d'éviter d'avoir à faire des relances.
- Exposition nappe phréatique
La CCRM accueille pour une durée de 2 mois l'exposition itinérante sur « la nappe phréatique » à l'antenne de Sundhouse. Une visite, par le conseil municipal est organisé le mardi 16 février 2016 à 20 heures. Les conseillers peuvent s'inscrire par mail à la mairie.
Le Maire indique que tout le monde peut visiter cette exposition (personne seule, groupes, associations, école, collèges,...), il suffit pour cela de téléphoner à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour s'inscrire. De nombreux créneau sont d'ores et déjà programmés. Les visites seront animées du personnel de la Maison de la Nature, spécialement formé. Il invite donc tous les conseillers à diffuser le plus largement possible cette information.
- Balade thermique
Une balade thermique aura lieu le jeudi 4 février 2016. Elle est ouverte aux conseillers et personnel communal.
- Chantier nature aux Kreuzmatten
Il a été programmé par le CSA le samedi 13 février 2016 à 9 heures et/ou 14 heures.
- Plaidoyer en faveur du chêne aux Terrasses du Lac
Le Maire indique qu'il était destinataire, comme ses adjoints, d'un plaidoyer de l'association Vies et Nature pour le chêne destiné à être coupé aux Terrasses du Lac. Ce courrier est donc distribué aux conseillers, à la demande du Président. En revanche, le Maire ne donne pas suite à la deuxième demande du Président, qui consistait à également distribuer ce courrier à l'ensemble des riverains des Terrasses du Lac. En effet, il invite l'association à procéder elle-même, à cette distribution.
- Fermeture du service réanimation de Sélestat
Le Maire indique que tous les Maires de la CCRM ont signé un courrier à l'attention Mme Marie Fontanel (Directrice de l'ARS), M. Stéphane Fratacci (Préfet) et à Mme Marisol Touraine (Ministre), pour soutenir l'hôpital de Sélestat.
Lors du prochain conseil municipal, le Maire propose que l'ensemble des conseillers en fassent de même.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Saleem TALEB.



Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.

